

E-PROCURATION - ÉLECTIONS EUROPEENNES

1. Rendez-vous sur le site www.maprocuration.gouv.fr et authentifiez-vous via [FranceConnect](#) ;

2. Saisissez votre demande de procuration ;

Le formulaire en ligne se compose de 4 rubriques courtes :

a/ «Je suis...» : grâce à votre connexion via FranceConnect, votre état civil est pré-rempli (nom de naissance, prénom(s) et date de naissance). Votre adresse électronique est également pré-renseignée; vous pourrez la modifier si besoin.

b/ «Je vote à...» : vous devez renseigner votre commune de vote.

c/ «Je donne procuration à...» : vous devez indiquer la civilité, le nom de naissance, le(s) prénom(s) et la date de naissance de votre mandataire. Pour mémoire, ce dernier doit avoir 18 ans minimum et voter dans la même commune que vous.

d/ «Je donne procuration pour...» : vous devez sélectionner l'élection ou la période pour laquelle vous souhaitez donner procuration. Aucun justificatif ni document n'est demandé. Un code vous est communiqué.

3. Rendez-vous dans une brigade de gendarmerie ou un commissariat de police pour faire valider votre procuration avec le code qui vous aura été communiqué, ainsi qu'une pièce d'identité;

4. Une fois que vous avez reçu la confirmation par courriel que votre procuration est validée par les forces de l'ordre et la mairie, informez votre mandataire qu'il pourra se rendre dans votre bureau de vote pour voter à votre place.

Votre procuration en 4 étapes

